



Réparation de volets roulants

Par **antoine35**, le **26/06/2012 à 12:03**

Bonjour,
Je reçois ce jour une facture de la part de mon agence immobilière concernant une réparation de volets roulants dans mon appartement (je suis locataire) et je ne pense pas devoir la payer.
Voici les faits : J'ai contacté mon agence immobilière début avril pour lui indiquer que mon volet roulant ne s'ouvrait plus normalement (il est assez large et le côté gauche se levait plus vite que le côté droit). Suite à mon appel, l'agence a fait venir un réparateur sans me demander ; elle m'a juste indiqué sa date de passage. La réparation a été faite sur le champ, sans devis, le réparateur contactant juste l'agence pour demander confirmation pour la réalisation du travail. Et à mon grand étonnement, je reçois près de 2 mois après les faits par mail de l'agence la facture qui est de plus adressée à mon propriétaire.
Quel est votre avis sur la situation ?
Merci par avance de votre réponse.
Antoine35

Par **amajuris**, le **26/06/2012 à 13:57**

bjr,
de toute façon si la facture est au nom du propriétaire, vous n'avez pas à la payer donc
l'agence doit donc l'envoyer au propriétaire qui peut vous la répercuter.
sont à la charge du locataire les petites réparations courantes et l'entretien.
sont à la charge du propriétaire les réparations dues à l'usure normale.
vous pouvez poser la question à l'ADIL de votre département.
ncdt

Par **antoine35**, le **26/06/2012 à 14:29**

Merci bcp pour ces infos.rnCordialement,rnAntoine35